



A Perpignan, le 1<sup>er</sup> mars 2024

## Comité Social d'Administration

### Compte-rendu

Après lecture des déclarations liminaires, la séance a été ouverte par le préfet. L'administration nous informe de l'enregistrement de la séance, après que la question ait été posée.

L'administration avait désigné un expert pour les deux points suivants, mais trop tardivement (délai de 48h non respecté), et a retiré cette désignation sur demande des syndicats. De plus, nous avons fait remarquer que la désignation était inutile vu que le directeur était présent.

Le premier point concernait le projet de réorganisation des services accueil et séjour. La présentation de ce point a été faite par le directeur qui a reconnu que l'estimation des tâches résiduelles avait été largement sous-estimée à l'époque de PPNG. La CGT indique qu'elle avait alors alerté sur cette crainte et aussi sur le service dégradé rendu au public, qui s'est confirmé.

Elle rappelle que cette réorganisation envisagée fait suite aux dysfonctionnements pointés par les agent.es concerné.es, soutenu.es par la CGT en décembre dernier. Grâce à cette action, un ETP supplémentaire a été obtenu de l'administration centrale.

Nous tenons à souligner que c'est par le travail avec les agents que de nouvelles propositions ont été imaginées et ont conduit à ce projet. Il consiste à fusionner les deux services en mettant en place une polyvalence séjour/accueil général des agent.es instructeurs. La CGT se félicite des avancées et du recrutement mais exige des bureaux conformes pour accueillir les agents concernés, et dénonce l'utilisation du « Mammouth » comme espace de bureau. Ce local archives ne respecte pas les normes électriques ni les normes de câblage informatique.

La réorganisation prévoit aussi qu'un des agents de l'accueil soit affecté sur les tâches résiduelles (permis de conduire/SIV etc) au service des relations aux usagers. Il ne fera pas d'accueil physique.

L'accueil Ortaffa sera ainsi dédié uniquement aux étrangers.

Le deuxième point portait sur un ajustement de l'organigramme du SGCD, ce que la CGT a appelé « le jeu de chaises musicales ». Le premier sujet n'a pas soulevé d'opposition, si ce n'est une demande de notre syndicat d'éclaircissements sur le poste en question, demande restée sans réponse à ce jour.

Le second sujet concerne le non-remplacement de l'agent du service reprographie suite à son départ à la retraite en juillet prochain et le transfert au privé de ses missions. La partie « chauffeur occasionnel » de son poste se transforme en 1 ETP chauffeur en raison de l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale adjointe. La CGT a dénoncé la suppression d'un poste au service du collectif de travail au bénéfice du corps préfectoral, pour des raisons soit-disant d'économies. La mission « vaguemestre » sera répartie entre les agents du service courrier, pourtant déjà en difficulté.

Les organisations syndicales ont dénoncé le transfert de la reprographie à un prestataire extérieur.

A la demande de la CGT de dissocier le vote sur ces deux sujets, le SG a refusé.

Vote contre l'ensemble du point à l'unanimité.

Le troisième point concernait ESTEVE, l'application de l'entretien professionnel. Le constat est qu'il y a du retard dans la campagne, puisqu'un quart des agents n'ont pas débuté la procédure, la campagne devant s'achever le 31 mars. Aucun délai supplémentaire ne sera possible. La CGT fait remonter que certains entretiens ont été un peu bâclés. Le SG demande à faire un rappel général sur les délais et un rappel aux évaluateurs de la nécessité de maintenir un moment d'échange de qualité lors de l'entretien.

Le quatrième point portait sur la restauration. Un bilan de fréquentation des différentes offres est présenté. Sapacmi demande à ajouter une autre boulangerie. Le SG indique qu'il faudrait alors supprimer une offre existante pour en rajouter une autre. Le Sapacmi propose de supprimer un restaurant à Céret ou Prades. Le SG répond que cela n'est pas possible, étant sur un autre périmètre géographique et qu'il s'agit donc de la seule offre pour les agents de Prades et d'une des 2 offres pour Céret. Il propose de faire un sondage à l'ensemble des agents concernés. A la demande d'élargir le nombre d'offres, l'administration centrale aurait répondu que cela générerait une fréquentation trop importante des agents (donc qui augmenterait le coût).

*Cela veut dire concrètement que l'administration limite le choix pour qu'il y ait moins de fréquentation, faire des économies en réduisant ainsi l'utilisation de la subvention, pourtant un droit des agents et une partie de leur salaire !*

Un point est fait sur la lettre du Ministre pour les JO. L'administration attend une circulaire, et n'a pas d'information supplémentaire à ce jour.

Vos représentantes CGT, Marie-France et Karine